

(b) *La valeur thérapeutique de la tuberculine* est exposée par M. Denys de Louvain. Il emploie un bouillon ordinaire de bacille âgé de plusieurs mois et purifié de tout organisme vivant, par filtration sur la porcelaine. Il obtient ainsi un liquide contenant les produits de sécrétion du microbe qu'il emploie sans évaporation, sans concentration, sans chauffage préalables. Après des expériences contrôlées chez le chien et la chèvre, qu'il serait trop long de rapporter ici, l'auteur dit que le traitement consiste à inoculer la tuberculine sous la peau à dose croissante, d'après les règles suivantes :

1° Il est nécessaire de commencer par des doses très petites 0,0001 à 0,001 gr.

2° On évitera de produire des réactions générales ou locales prononcées, par exemple une ascension thermique dépassant un degré.

3° On répétera la même dose aussi longtemps qu'elle produit une réaction, quelque soit sa nature.

4° Si la tolérance ne s'établit pas pour une dose donnée après 2 ou 3 injections, on diminuera la dose.

5° On fera de même si, dans le cours du traitement, il se manifeste de l'intolérance. Ce phénomène se présente quelquefois au début du traitement.

6° On ne procédera jamais à une nouvelle injection pendant la réaction produite par l'injection précédente. Bien plus, on ne fera de nouvelle injection que 2 ou 3 jours après la fin de la réaction produite par la précédente. Après chaque réaction, il faut donc observer un repos de 2 ou 3 jours. Telles sont les règles appliquées par l'auteur à la tuberculose pulmonaire *du début* qu'il dit guérir ainsi le plus souvent — 32 sur 41 cas — après une durée variant de 2 à 9 mois.

La tuberculine serait moins puissante au 2^e degré, et impuissante au 3^e degré. Elle agirait favorablement sur les pleurésies, péritonites, caries, arthrites, lupus, de nature tuberculeuse. Les malades ainsi traités sont soumis au repos au lit aussi longtemps qu'il y a fièvre.